

	EXTRAIT DE REGISTRE D'ACTES CONSEIL DE COMMUNAUTÉ REGISTRE N° 14	Envoyé en préfecture le 01/03/2019 Reçu en préfecture le 01/03/2019 Affiché le NAUTE ID : 059-200043404-20190225-128C-DE
45 conseillers communautaires	REUNION DU 25 FEVRIER 2019	
<p>La séance du Conseil s'est tenue au siège de la Communauté de Communes à 18 h 30.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Pour ANOR : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, Pour BAIVES : M. Claude GARY, Pour FERON : Jean-François BAUDRY, Pour FOURMIES : M. Mickaël HIRAUX, M. Benoît WASCAT, Mme Sarah GONTIER, Mme Valérie DUFOSSET, M. Maxence SIMPERE, Mme Claudine DACQUET, M. André LEGRAND, Mme Corinne RIDE, M. Louis YDE, M. Christian MARQUET, Mme Amandine TROCLET, Pour MOUSTIER EN FAGNE : M. Jean-Michel HANCART, Pour OHAIN : Mme Lydie BUREL, Pour TRELON : M. François LOUVEGNIES, Mme Geneviève BONDU, M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, Pour WALLERS EN FAGNE : M. Bernard NAVARRE, Pour WIGNEHIES : Mme Pascale MAHUT, M. Christian DUBOIS, Mme Christine BATTEUX, Pour WILLIES : M. Bruno LALLEMANT.</p> <p><u>Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir</u> : Pour FOURMIES : M. Jack POTTIER a donné pouvoir à M. Louis YDE, Pour OHAIN : M. Alain RATTEZ a donné pouvoir à Mme Lydie BUREL, Pour WIGNEHIES Mme Dominique CESAR a donné pouvoir à M. Christian DUBOIS.</p> <p><u>Etaient absents ou excusés</u> : Pour Anor : M. Gérard ALLAIRE, Lydie LAVENDOMME, Pour EPPE SAUVAGE : Mme Viviane DESMARCHELIER, Pour FOURMIES : Mme Martine ROUX, Mme Agnès DUPARCQ, Mme Marie-Hélène CORNIL, M. Franck BERTEAUX, Mme Patricia POUPELLE, M. David HURBLAIN, M. Jean-Paul LAJEUNESSE, Pour GLAGEON : M. Bernard CHAUDERLOT, Mme Brigitte MOREAUM. Alain LOUBERT, Pour WIGNEHIES : M. Jean-Marc TROCLET.</p>		

128c ADMINISTRATION GENERALE : Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux Sambre Avesnois : signature de la convention opérationnelle 2019-2022.

Vu les articles L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 30 mai et 23 décembre 2013 portant création au 31 décembre 2013 de la Communauté de Communes Sud Avesnois issue de la fusion des communautés de communes Action Fourmies et Environs et GUIDE du pays de TRELON.

Vu la délibération 48b1 en date du 29 octobre 2015 relative à l'harmonisation et la modification des compétences de la CCSA et notamment la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie : action d'intérêt communautaire en faveur de l'amélioration de logements »

Vu la délibération 48b2 en date du 29 octobre 2015 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles, et définissant pour la compétence politique du logement, l'intérêt communautaire suivant « Programme Local

de l'habitat et mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général logement, PIG Habiter Mieux »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2016 et l'arrêté rectificatif en date du 11 juillet 2016 approuvant la modification de l'article 3 des statuts de la CCSA.

Vu la délibération en date du 14 décembre 2016 de demande de mise en conformité de statuts avec la loi NOTRÉ

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 mai 2017 modifiant les statuts de la CCSA conformément aux dispositions de la loi Notré

Considérant et compte tenu des objectifs du Contrat de Transition Ecologique et Solidaire pour le territoire de la Sambre Avesnois (CTES), il a été proposé par les services de l'Etat d'étendre le Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'ensemble du territoire de l'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe, soit les 151 communes.

Considérant la volonté des élus de la CCSA d'intégrer ce dispositif en partenariat avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à signer la convention opérationnelle proposée dont les objectifs pour la CCSA sont fixés à la réhabilitation de 50 logements par an répartis entre les propriétaires occupants pour 48 logements et les propriétaires bailleurs pour 2 logements, sur les trois thématiques que sont l'amélioration énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et l'autonomie.

Vu la délibération n° 1755 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre autorisant la signature de la convention opérationnelle sur la période 2019-2022 du Programme d'intérêt Général habiter Mieux (renouvelé par délibération 1254 de la CAMVS en date du 17 octobre 2017), avec les trois autres EPCI de l'Arrondissement d'Avesnes.

Considérant le démarrage opérationnel prévu pour le 1^{er} trimestre 2019

Le conseil communautaire

Après avoir entendu l'exposé du Président et après débats,

A l'unanimité :

PREND ACTE de l'extension du Programme d'intérêt Général Habiter Mieux sur l'ensemble du territoire de l'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe, conformément au Contrat de Transition Ecologique et Solidaire.

AUTORISE le Président à signer la convention opérationnelle du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux qui sera conclue avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge val de Sambre et l'ANAH.

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2019



Fait en séance les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président

